

GREFFE  
du Tribunal de Commerce de  
EVREUX  
PALAIS DE JUSTICE  
4bis RUE DE VERDUN BP 382  
27003 EVREUX CEDEX  
MINITEL : 08.36.29.11.11.

**CERTIFICAT**  
**DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

S.A.R.L.  
AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE MAINTENANC  
Chemin du haut Marais  
  
27600 GAILLON

Dépôt effectué par :

Sté civile professionnelle  
SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE Etienne  
Résidence du Palais - 6 Boule-  
vard Georges Chauvin  
  
27000 EVREUX

Numéro RCS : EVREUX B 409 789 104

<31378/2000B01691>

Dénomination sociale :  
AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE MAINTENANCE INDUS-  
TRIELLE

Pièces déposées le 08/06/2001

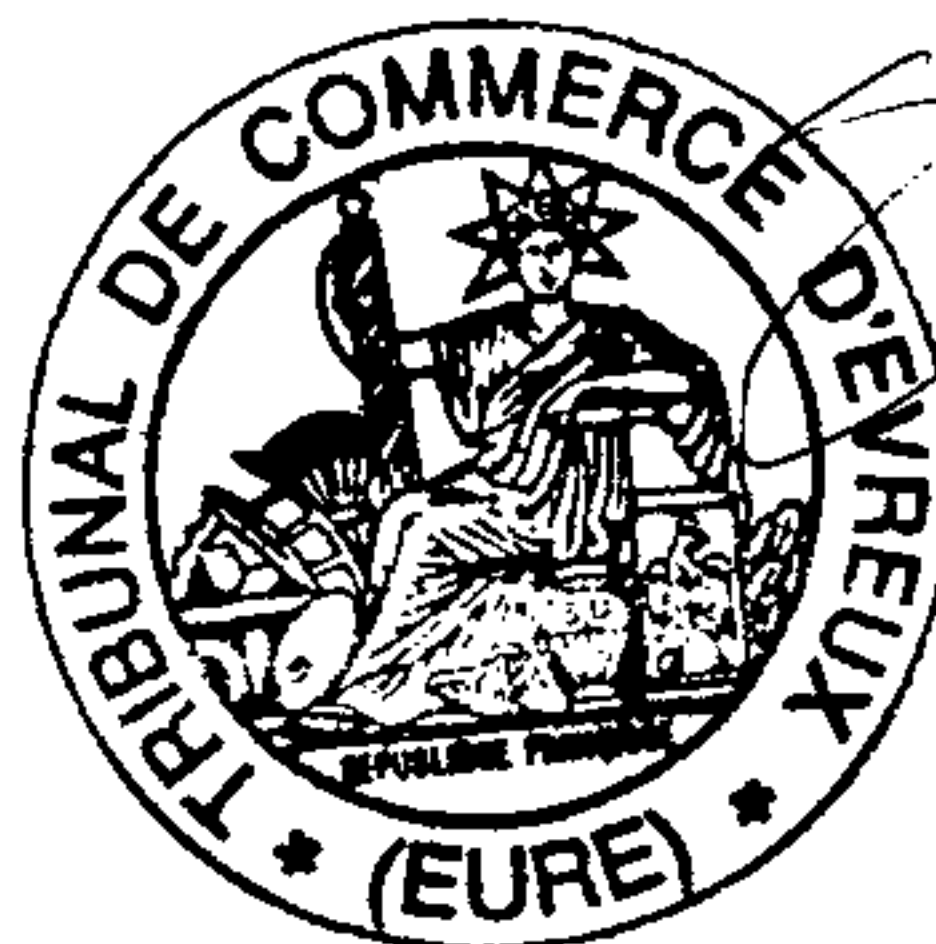
Numéro : 2101525

ACTE SSP en date du 18/04/2001  
- CESSION DE PARTS (OU DONATION)  
Entre Madame Georgette LACOMBE, cédant d'une part,  
et Monsieur Jean-Luc LACOMBE, cessionnaire d'autre  
part

**BORDEREAU DE FRAIS**

|                     |                  |                  |
|---------------------|------------------|------------------|
| Exonéré Taxe        | 35,00 FRF        | 5,34 EUR         |
| Soumis à Tva        | 41,48 FRF        | 6,32 EUR         |
| Montant Tva         | 8,13 FRF         | 1,24 EUR         |
| <b>TOTAL T.T.C.</b> | <b>84,61 FRF</b> | <b>12,90 EUR</b> |

L'un des Greffiers associés



## **CESSION DE PARTS SOCIALES**

### **LES SOUSSIGNES :**

- Madame Georgette LACOMBE, domiciliée 10, Rue du Stade – 27940 COURCELLES SUR SEINE, née le 29 Août 1924 à *DUIN SUR ORONT (78)*.

*RL J-L*

**Ci-après dénommée également LE CEDANT**  
D'une part

- Monsieur Jean-Luc, Didier LACOMBE, domicilié Sente Lavelle Bouafles – 27700 LES ANDELYS, né le 8 août 1980 à VERNON (27).

**Ci-après dénommé également LE CESSIONNAIRE**  
D'autre part

Préalablement à la cession de parts sociales de la société dénommée AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE MAINTENANCE INDUSTRIELLE - A.E.M.I. faisant l'objet des présentes, déclarent et exposent ce qui suit, chacun pour ce qui le concerne.

### **DECLARATIONS DU CEDANT**

- Madame Georgette LACOMBE est veuve et non remariée.

Elle n'est frappée d'aucune incapacité juridique pouvant mettre obstacle à la validité de la cession.

Elle est de nationalité française.

Elle a la qualité de résidente au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

*RL J-L*

Les parts sociales devant faire l'objet de la cession ne sont grevées d'aucun nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de s'opposer à leur cession.

### **DECLARATIONS DU CESSIONNAIRE**

Monsieur Jean-Luc LACOMBE est célibataire.

Il n'est frappé d'aucune incapacité juridique pouvant mettre obstacle à la validité de la cession.

Il est de nationalité française.

Il a la qualité de résident au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

Il est associé de la Société AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE MAINTENANCE INDUSTRIELLE - A.E.M.I..

La présente cession a été agréée suivant procès verbal de délibération de l'Assemblée Générale des associés en date de ce jour.

### **EXPOSE CONCERNANT LA SOCIETE**

Dénomination sociale : AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE MAINTENANCE INDUSTRIELLE .

Sigle : A.E.M.I..

Forme : Société à responsabilité limitée

Capital social : 150.000 francs

Siège social : Chemin du Haut Marais - 27600 GAILLON

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVREUX sous le n° 409.789.104  
(Siret : 409.789.104.00026)

R L J-L

Le capital social est divisé en 1.500 parts de 100 francs chacune entièrement souscrites et libérées, actuellement réparties comme suit :

|                                                                   |                    |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------|
| - à M. Didier LACOMBE, 750 parts numéros 1 à 750 , ci .....       | 750 parts          |
| - à Mme Georgette LACOMBE, 375 parts numéros 751 à 1125, ci ..... | 375 parts          |
| - à M. Raphaël LACOMBE, 375 parts numéros 1126 à 1500, ci .....   | 375 parts          |
|                                                                   | -----              |
| <b>TOTAL :</b>                                                    | <b>1.500 parts</b> |

Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre, le titre de chaque associé résulte uniquement des statuts et des actes modificatifs de ceux-ci et des cessions de parts régulièrement consenties.

### **ORIGINE DE PROPRIETE DES PARTS**

Madame Georgette LACOMBE déclare que les parts cédées, objet des présentes, lui appartiennent en propre et en pleine propriété.

### **CESSION DE PARTS SOCIALES**

Par ces présentes, Madame Georgette LACOMBE cède et transporte en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit, à Monsieur Jean-Luc LACOMBE qui accepte, les 37 parts sociales de 100 francs chacune portant les numéros 788 à 824 dont elle est titulaire dans la société AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE MAINTENANCE INDUSTRIELLE – A.E.M.I..

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter du 18 Avril 2001.

Le cessionnaire aura seul droit à la part du bénéfice de l'exercice en cours afférente auxdites parts cédées.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

BL J. L

### **PRIX**

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de quatre mille neuf cent trente cinq Francs quatre vingt centimes (4.935,80 Frs) que Monsieur Jean-Luc LACOMBE a payé à Madame Georgette LACOMBE qui le reconnaît et lui en accorde quittance.

DONT QUITTANCE

### **DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT**

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que la société AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE MAINTENANCE INDUSTRIELLE – A.E.M.I. est assujettie à l'impôt sur les sociétés.

Il précise que ladite société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 150 A bis du Code Général des Impôts.

### **FORMALITES**

La présente cession sera rendue opposable à la société dans les formes prescrites par l'article 1690 du Code Civil ou par le dépôt au siège social, d'un original de l'acte de cession contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

Elle ne sera opposable aux tiers qu'après l'accomplissement de ces formalités et qu'après dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés, de deux originaux du présent acte.

### **ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile au  
Chemin du Haut Marais - 27600 GAILLON

BL J-L

## FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leur suite seront supportés par le cessionnaire qui s'oblige à leur paiement.

Fait à GAILLON,

Le 18 Avril 2001

En six exemplaires originaux

*Gaillon*  
Lohe

WISE POUR TIMBRE ET ENREGISTRE  
A LA RECETTE DES ANDELYS

Le 3 MAI 2001 - 340 P. 86 Bd 107/14

RECU { DROIT DE TIMBRE 236 } 836 F  
DROIT DE TIMBRE 600

TOTAL : Huit cent trente six francs



**Mme COULON**  
CONTROLEUR PRINCIPAL